

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE



ADMINISTRATION & REDACTION

70, Cour de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS

Paris et départ. métropolitain 51, 101, 202
Pour les autres départ. 51, 101, 202
(Etranger: port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

GUERRE AUX LOUPS

Que doit être le producteur ? Tout. Qu'est-il ? Rien !

Celui qui fait un travail utile à la société, doit ou devrait posséder. L'organisation sociale le dépouille périodiquement. Celui qui produit bien souvent le plus, possède le moins; et par contre, celui qui produit le moins possède le plus.

L'édifice dans lequel s'abrite la société est bâti sur cette barbare injustice, aussi de temps en temps entend-on de sinistres craquements dans les solives aux !

Il faut à tout prix que la raison humaine se mette en mesure de démolir cette vieille mesure qui oscille sur la base.

Que les optimistes ne s'y trompent pas. Il y a dans l'air comme une espèce de grincement, de grondement sinistre et universel qui est le signe d'un changement inévitable dans l'ordre social.

Ce phénomène de bouleversement général se produisit bien avant 1789, et Louis XVI dormait dans sa quiétude royale et Marie Antoinette insultait la démocratie française; puis vint le jour où la fière Autrichienne vit la tête de son royale époux rouler sous le sabot des chevaux de la garde qui, la veille, veillait au salut de la reine et de la royauté.

Qu'on ne s'y trompe pas, les oisifs et les parasites de la bourgeoisie gouvernante, goutte à goutte feront déborder la coupe d'amertume populaire. Alors, gare le déluge !

Le propriétaire-capitaliste, abusant cyniquement de la sage patience du locataire-producteur, aura engendré tant de justes colères et tant d'inévitables revanches, que le flot populaire sera difficile à endiguer.

Les folies gouvernementales, la mascarade ferryste auront tout fait, que la patience populaire se déchainera fatalement un jour.

Etre opportuniste n'est pas synonyme de prudence et de franchise.

Le propriétaire bourgeois, honteux de son égoïsme et de sa cupidité, n'ose déjà plus agir par lui-même; il a délégué un *alter ego* un peu plus égoïste et un peu plus cupide que le *maître*.

Locataires ! chapeau bas ! vos seigneurs vont passer ; on les appelle : « messieurs les régisseurs ! » Raides et empesés, voyez-les toiser le pauvre locataire et le locataire pauvre. Ici menaces et là promesses, menaces que l'on tient toujours et promesses que l'on ne tient jamais.

Jeu de dupes, où les locataires font toujours l'enjeu.

Le privilège du propriétaire est écrit en toutes lettres sur la porte d'allée; c'est l'écrétaire qui, sous les injures du temps, prend des allures de parche-

min avec l'inscription : *chambre à louer* ! Cet écrétaire résume toutes les jouissances et toutes les iniquités du propriétaire exploiteur ; il ne lui manque qu'un cachet, celui de l'huissier de la maison.

Propriétaire, ta cruauté envers le pauvre provoque l'orage, et si la foudre éclate un jour sur ta tête, tu en aura été toi-même l'agent conducteur.

Capitaliste, tu as ta fortune en portefeuille; ou voyage plus facilement avec. Tu es prudent.

Propriétaire, la tenue tient au sol ; ça ne s'emporte pas à l'étranger. L'un et l'autre, sachez que le producteur est votre caissier, puisqu'il vous paie vos rentes.

Mais il y a des caissiers patients et d'autres qui ne le sont pas. Il est temps de mettre un frein à votre appétit grossier.

Les murs sont tapissés de vos affiches, la quatrième page de certains journaux est ornée de la prose de vos avoués et de vos huissiers : saisies, ventes forcées, liquidations, ventes par licitation, ventes volontaires (!), etc.

Voilà l'œuvre de l'intermédiaire pacifique entre le propriétaire et le locataire, Sa Grandeur M. le régisseur.

C'est la force et la ruse primant le droit, c'est le travail serré dans la machine de fer de l'état-capital.

Tout ça casse un jour avec fracas.

L'empire est venu par la force et l'opportunisme par la ruse. La force et la ruse, deux sœurs jumelles nées de la faiblesse ou de la lâcheté humaine. L'empire avait pour lui la force brutale, l'armée, cette armée d'esclaves et d'inconscients; il avait ses mouchards et le clergé. Qu'est devenu l'empire ? un amas de boue et de honte !

Que deviendra l'opportunisme ? une bulle de savon que le mistral révolutionnaire emportera sans bruit. Mais la République survivra triomphante et forte quand éclatera la bombe redoutable du suffrage universel.

Les pédants qui sont à la tête du pouvoir, de leur côté continueront leur série de gaspillage financier, leurs carambolages se suivent et se ressemblent ; à part leurs grandes propriétés privées, ils ont encore la jouissance de la grande propriété publique, le Trésor, sur lequel ces fusilleurs braconnent sans relâche.

Les élections sont proches ; électeurs, tendons des pièges à loup pour saisir ces carnassiers, qui exploitent depuis si longtemps la bergerie, c'est-à-dire la France.

Guerre aux loups !

J.-B.-A. PAGÈS.

Celui qui possède au-delà de ses besoins enlève ce qui appartient aux autres. Toute superfluité est une usurpation.

LOCKE.

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

La prise de Langson

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Brière de l'Isle : Langson, 14 février.

La marche en avant a été retardée le 12 par un brouillard intense.

La première brigade a pris contact dès dix heures du matin.

L'ennemi de plus en plus nombreux occupait des positions formidables appuyées sur plusieurs forts solidement armés d'artillerie.

Combat très violent jusqu'à 4 heures du soir, terminé par un brillant assaut des positions principales.

La fuite de l'ennemi a été favorisée par l'obscurité et le mauvais temps, mais sa déroute est complète.

Nos pertes s'élevaient, depuis le 9 inclus, à 49 tués et 222 blessés.

Le 13, après escarmouche sans pertes de notre côté, nous sommes entrés à Langson et Hsi-Lun, dont les forts, encore occupés, ont été bombardés.

Nous avons pris nos cantonnements à 3 kilomètres en avant de Langson, sur la route de Chine.

Général BRIÈRE DE L'ISLE.

Lang-Son, 16 février.

Le 10, nous levons le camp de Dong-Song. La marche s'effectue sans rencontrer de résistance.

Le lendemain, nous culbutons les Chinois auprès de Vanot et, malgré leur résistance, nous couchons sur leurs positions.

Le 12, l'armée chinoise est mise dans une déroute complète, après une lutte des plus vives. Nos troupes se montrent admirables de bravoure; elles enlèvent d'assaut plusieurs forts.

Après une marche rapide, nous arrivons le 13 à Lang-Son, que nous trouvons évacué et incendié; nous occupons des positions avancées.

Le pays est très accidenté.

La marche a été habile; elle était sagement conduite.

Malgré les difficultés, nous nous sommes emparés d'une grande quantité d'armes, de munitions et de riz.

Les pertes des Chinois sont énormes. Ils se retirent vers la frontière.

Le temps est brumeux et froid.

Le combat de Ning-Po

Le Temps a reçu la dépêche suivante : Shanghai, 15 février.

L'amiral Courbet a ouvert le feu, hier matin, sur trois navires de guerre chinois réfugiés dans la rivière de Ning-Po. On attend immédiatement des détails sur l'issue de ce combat. Un brouillard intense couvre les côtes.

MANQUE D'A-PROPOS

Des manifestations de la dernière inconvenance se sont produites aux funérailles de notre regretté Jules Vallès.

Une couronne de violettes a soulevé tout ce tapage.

Elle avait le tort, en effet, d'avoir été offerte par les socialistes allemands avec dédicace à Jules Vallès.

Son apparition a été accueillie par les étudiants aux cris de : « A bas l'Allemande ! Pas d'Allemands ! »

Bientôt, des clamours on passe aux voies de faits, et deux cents étudiants donnent l'assaut à la couronne, cherchant à l'enlever. Naturellement, nos amis la défendent et à plusieurs reprises repoussent les agresseurs.

Ces violences sont inconcevables, s'adressant, non pas à nos ennemis, aux vandales de 1870, à ceux qui rêvent une nouvelle invasion et qui poursuivent *per fas et nefas* l'abaissement de la France, mais à ceux même dont les doctrines empêchent Bismarck de dormir, à ceux qui répudient les s'avageries que la guerre impose.

Les socialistes allemands assistaient aux obsèques de Jules Vallès, non pas comme Allemands, mais comme socialistes.

Pour eux, le droit prime la force. La guerre est une iniquité que toute société civilisée doit rayer de ses mœurs; ils englobent l'humanité entière dans le grand mot de fraternité qu'ils jettent en déh par-dessus les frontières aux dépens de toutes les nations; ils n'admettent pas que deux peuples puissent s'entregorger pour satisfaire la vanité, les caprices ou les ambitions de quelques-uns.

Quoique Allemands, ils sont donc les ennemis de nos ennemis. C'est à ce titre qu'ils sont venus rendre hommage à celui qui fut Jules Vallès, au révolté généreux dont tous les élans furent pour l'humanité contre la barbarie, pour l'opprimé contre l'opresseur, pour le droit contre la force.

Lorsque l'on est Français et que l'on a vingt ans, il est beau de sentir son cœur bondir d'indignation devant tout ce qui rappelle les tristes jours de l'année terrible, mais quand on a eu le bonheur de recevoir une instruction et une éducation supérieures, on est impardonnable de se laisser entraîner à des violences sans nom, alors que ceux même qui en sont victimes ont été les premiers, au nom de l'humanité, à déplorer nos désastres.

En même temps que de bon sens, les étudiants ont manqué de tact en se livrant autour d'un cercueil à des scènes de pugilat au mépris de la douleur des amis du défunt qu'il était odieux de troubler et du respect dont les moins délicats entourent la mort.

Nous sommes convaincus que, revenant de leur première erreur, les étudiants sauront, le cas échéant, ne pas confondre un enterrement avec une première et conserver leurs haines et leurs arguments *ad hominem* pour ceux-là seuls qui les méritent.

« Nous aussi, nous voulons la paix, le travail et la liberté. Nous savons que, des deux côtés du Rhin, vivent des frères avec lesquels nous sommes prêts à mourir pour la République universelle. »

(Adresse des travailleurs de Berlin aux travailleurs de Londres, — 1870).

Informations

Le scrutin de liste

Indépendamment de la séance qu'elle tiendra jeudi et dans laquelle elle entendra le président du conseil, la commission du scrutin de liste vient de décider de tenir demain une réunion préliminaire dans laquelle elle arrêtera définitivement les diverses questions qu'elle devra poser à M. Jules Ferry. Ces diverses questions porteront sur la suppression des élections partielles, sur la disjonction de la question du scrutin de liste d'avec celle de la fixation de la date des élections générales, etc.

La commission statuera également sur la date de la mise à l'ordre du jour de la proposition Constans.

La loi sur les faillites

Le garde des sceaux vient d'adresser aux cours d'appel une circulaire pour provoquer leurs observations sur le projet de loi concernant les faillites dont la Chambre est saisie depuis quelque temps déjà.

Nominations dans la marine

M. Bauderan de Boissoudy, capitaine de vaisseau, est nommé contre-amiral.

MM. Littré et Léonard sont nommés capitaines de vaisseau.

MM. Dupré et Ferrand sont nommés capitaines de frégate.

Banquet du tribunal de commerce

Le tribunal de commerce de la Seine a invité les ministres de la justice et du commerce à honorer de leur présence son banquet annuel, qui aura lieu le lundi 9 mars prochain. C'est la première fois que le tribunal recevra à sa table des membres du gouvernement.

M. Dietz-Monna, président de la chambre de commerce de Paris, figure également parmi les invités au banquet, où seuls les anciens magistrats consulaires étaient admis jusqu'ici.

La protection

Le gouverneur général de l'Algérie vient de télégraphier à M. Méline pour lui demander de combattre l'amendement présenté par la députation des Bouches-du-Rhône et qui exempte de droits les blés exotiques.

On sait que M. Méline serait très disposé à combattre cet amendement. Mais M. Rouvier, ministre du commerce, tient au contraire à le défendre au nom des intérêts marseillais. Le gouverneur général de l'Algérie ne peut ignorer la résolution prise sur ce point par M. Rouvier et cependant, si nous sommes bien informés, M. Rouvier a reçu, tout comme M. Méline, une dépêche le priant de combattre l'amendement que M. Tirman considère comme « désastreux » pour l'Algérie. Voilà où nous mène la protection. Peut-être finira-t-on par établir des droits protégeant telle portion du territoire contre telle autre région française.

Les Fruits de l'Opportunisme

L'indifférence dont le cabinet fait preuve à l'égard des instituteurs et la bienveillance dont il entoure le clergé trouvent malheureusement leur écho dans certaines grandes villes.

A Besançon, le conseil municipal, dans sa séance du 12 février, a ajourné le remboursement d'une somme de 1.277 francs, provenant de retenues opérées, en 1884, sur le traitement des instituteurs. Les édiles de Besançon s'en remettent au bon plaisir du ministre de l'instruction publique.

Mais, en revanche, dans la même séance, le conseil municipal a décidé le maintien du second vicaire de Bregille, lequel est payé sur le budget municipal.

Actualités

« Le Standard engage vivement les chefs du parti conservateur à présenter un vote de méfiance contre le gouvernement à la rentrée des Chambres, et à se préparer, au besoin, à prendre le pouvoir. »

Voilà des conservateurs comme je les comprends. Si cela se passait en France, le rondelet Perraudin ne dormirait plus. Ce serait dommage.

« Le prince de Galles est arrivé hier à Paris. »

Que les ennemis de Galles se rassurent, les démangeoisons qu'éprouve ce prince ne sont pas dangereuses, elles ne sont que royales.

« On a essayé, la nuit dernière, de faire sauter les magasins de la marine de guerre de Sheerness; les sentinelles ont été doublées et des patrouilles font des rondes. »

Des patrouilles qui font des rondes, je voudrais bien voir ça, ce doit être très drôle. Il me semble de voir les urbains à cheval de S. M. Gailleton dansant la ronde de :

Rondin picottin,
La Marie a fait son pain.

« La prise de Khartoum et la mort de Gordon a rempli de joie les populations turques. Des actions de grâce ont même été célébrées dans les mosquées pour cette victoire sur les gïaours. »

Ce coup de grâce dans les mosquées me rend tout rêveur. Quand à la mort de Gordon, je m'en moque comme de Khartoum.

« Il y aura grand bal jeudi prochain à l'Elysée-Grévy. »

On y dansera, l'on y sautera. »

Si c'était pour de bon !

« Une dépêche de Baltimore annonce que Taddeus-Louis Poniatowski, petit-fils du roi Stanislas de Pologne, est employé comme berger sur la ferme du docteur Patterson, près de Baltimore. »

Eh bien ! et puis après ? Le gène n'est pas sans travail. Dans le temps, les rois épousaient des bergères. Ça change un brin.

Cabrez-moi cette nouvelle :

« Les frères de Rothschild, de Francfort-sur-le-Mein, possèdent à eux deux un revenu annuel de 15 millions. »

Ouvriers sans travail, rassurez-vous, votre sort est assuré.

LES ELECTIONS

La note communiquée officieusement aux journaux, sur le conseil des ministres de lundi, ne dit pas grand-chose. Le Temps a publié l'information suivante :

« Le conseil persiste à penser qu'il est nécessaire que les Chambres statuent le plus promptement possible sur la proposition du scrutin de liste, tant pour arriver — avant l'expiration des délais légaux — à la suppression des élections partielles que pour fixer les esprits sur le nouveau mode électoral qui sera appliqué lors des élections générales. »

Le conseil a examiné longuement, dans la réunion de ce matin, les autres questions liées à la réforme électorale, notamment celle du mode de fixation du chiffre des députés, d'après le chiffre de la population ou d'après celui des électeurs inscrits.

« Le conseil a également examiné la question de savoir s'il convenait de fixer dans la loi une date ferme pour les renouvellements successifs de la Chambre, avec application aux prochaines élections générales. »

« Sur ces deux derniers points, les résolutions définitives ne sont pas encore prises. Le conseil se réunira de nouveau jeudi matin pour statuer. »

Sur quel point des résolutions définitives ont-elles été prises ? C'est assurément sur la question de savoir s'il y a lieu de procéder à des élections partielles. Le cabinet — et pour cause — ne veut pas en entendre parler.

Quant à la base qui doit servir au scrutin de liste, M. Waldeck-Rousseau préfère le chiffre de la population, alors que M. Jules Ferry est résolu à le combattre.

L'accord n'a pu s'établir davantage sur la date des élections prochaines.

La majorité du conseil est assurément favorable à une prompt séparation de la Chambre, mais M. Jules Ferry, mais son très vif désir de procéder le plus tôt possible aux élections générales, n'ose pas prendre l'initiative d'une proposition tendant à l'abréviation du mandat de la Chambre. Il est même possible que, sur ce point, le conseil de jeudi matin refuse de prendre une résolution ferme. M. Jules Ferry répondrait, dans ce cas, à la commission du scrutin de liste que c'est la Chambre seule qui peut exprimer un désir et prendre une résolution.

PETITES NOUVELLES

L'affaire Ballerich

Par arrêt de la chambre des mises en accusation, sont renvoyés devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'assassinat sur la veuve Ballerich, les nommés Gamahut, Bayon, Soulié, Midy, dit l'Avocat, et Garrey.

La chambre des mises en accusation a statué également sur l'inculpation dont a été l'objet M. Charles Ballerich, ex-commissaire de police, à la suite de la scène à tous égards regrettable qui s'est produite dans les bureaux du *Cri du Peuple*.

Aux termes de sa décision, M. Charles Ballerich comparaitra devant le jury pour violation de domicile et tentative d'assassinat.

Ces deux affaires seront très probante-

ment jugées dans le courant de la première quinzaine de mars.

M. le conseiller Bérard des Glajoux présidera les débats et M. l'avocat général Bernard occupera le siège du ministère public.

On sait que, dans l'affaire Charles Ballerich, M. Demange est chargé de la défense de l'accusé, et que M. Georges Laguerre, député, assistera M. Quercy, rédacteur du *Cri du Peuple*, et un garçon de bureau, délégués à se porter partie civile.

LA CAISSE DES ECOLES

Le Journal officiel a publié le rapport détaillé des opérations de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires pendant l'année 1884.

Il résulte de ce travail présenté par les ministres de l'instruction publique et des finances que la construction, la transformation et l'amélioration des établissements d'enseignement secondaire ont exigé jusqu'à ce jour une dépense totale de 426,959,066 fr. 71, tant sur les fonds municipaux et départementaux que sur les fonds de l'Etat.

Cette dépense se répartit ainsi qu'il suit :

Lycées	88.541.957.54
Collèges	21.738.217 18
Etablissements d'enseignement secondaire de jeunes filles.....	16.688.901 99

126.969.076 71

En résumé, pendant les sept années d'exercice de la caisse (1878-1884), 29,112 communes ont bénéficié des avantages qu'offrait la caisse des lycées, soit sous forme de subventions, soit sous forme d'emprunts.

La dépense totale s'est élevée à 435 millions 446,787 fr. 65.

Cette dépense se partage de la manière suivante entre les communes, les départements et l'Etat :

Part contributive des communes	257.487.429 »
Allocation des départements	13.109.702 »
Subventions de l'Etat.....	164.549.956 65

Total général..... 435.746.787 65

ETRANGER

ETATS-UNIS. — On mande de Denver (Colorado) qu'un grave accident de chemin de fer s'est produit près de cette ville. Pendant une tempête effroyable, un train de voyageurs a été poussé hors des rails par le vent et renversé sur le côté. Sur les vingt personnes qui s'y trouvaient, dix-huit ont été plus ou moins grièvement blessées.

ANGLETERRE. — On télégraphie de Gibraltar qu'une poudrière y a fait explosion hier. Huit soldats et neuf ouvriers ont été tués.

RUSSIE. — Une dépêche annonce que cinq nihilistes ont été arrêtés lundi à St-Petersbourg.

GRÈCE. — La Chambre a adopté, par 108 voix contre 104, une motion par laquelle elle refuse désormais sa confiance au ministère.

A la suite de ce vote, le ministère a donné sa démission.

ITALIE. — L'Opinione, répondant à la presse française, qui avertit l'Italie que sa politique coloniale lui vaudra de nombreuses désillusions et que dans la mer Rouge, en particulier, elle aura maintes difficultés à vaincre et maints sacrifices à faire, dit qu'en ce qui concerne ce dernier point, c'est une affaire qui regarde l'Italie seule ; qu'elle s'est préparée à faire face aux difficultés qu'elle a à rencontrer et que le bénéfice qu'elle retirera de sa politique dépendra de son plus ou moins d'activité.

Les cérémonies en Allemagne

Le chancelier a soumis au conseil fédéral les dispositions qui seraient à prendre dans le cas de la mise en vigueur provisoire du droit d'importation sur le seigle, relativement au seigle produit en Espagne et dans les pays les plus favorisés par rapport aux tarifs allemands.

D'après le projet du chancelier, le droit sur le seigle, provenant des susdits pays, resterait comme jusqu'ici à un mark par cent kilogrammes.

Les nationaux de ces pays qui voudront introduire en Allemagne du seigle à cette condition, auront à produire devant le con-

sul allemand un échantillon de leurs produits et un certificat d'origine.

Le chancelier a soumis au Conseil fédéral un projet de loi tendant à protéger la fabrication des bons du Trésor contre la contrefaçon.

Le Reichstag a continué lundi la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur les grains.

Les orateurs des partis progressiste et socialiste ont parlé contre la proposition des nationaux libéraux et le centre se sont prononcés en faveur du relèvement des taxes.

Le secrétaire d'Etat Burchard déclara qu'une résolution du Reichstag portant à 3 marks les droits sur le seigle ne trouverait certainement pas d'opposition au Conseil fédéral.

M. de Bismarck, prenant ensuite la parole, a déclaré que l'on travestirait la vérité historique en affirmant que les droits protecteurs sur les grains étaient condamnés par l'histoire.

Il ne faut pas, ajoute le chancelier, agir par des affirmations aussi dénuées de fondement, les travailleurs et ceux qui ne possèdent rien. Il n'est pas question de favoriser les grands propriétaires fonciers. Le paysan lui-même reconnaît de plus en plus la solidarité de ses intérêts avec ceux des grands propriétaires.

L'élévation du droit sur le seigle à trois marks a été adoptée par 195 voix contre 151.

Dernière Heure

9 h. soir. — A la suite de nouvelles établissant les menées actives des comités royalistes, M. Waldeck-Rousseau exposera dans un prochain conseil des ministres les mesures qu'il croit nécessaire de prendre contre les prétendants.

— Le maréchal de Mac-Mahon a eu un entretien secret avec le duc d'Aumale.

10 h. — Il est question de la fusion du journal le *Proletaire* avec le *Cri du Peuple*.

Le roi d'Espagne, informé que les révolutionnaires attenteraient à ses jours à l'occasion d'une grande chasse projetée à San-Ildefonso, l'a fait contremander.

— Il est question d'une grande exposition universelle à Vienne.

11 h. 20. — Une dépêche de M. Patenôtre confie me qu'il est toujours à Shanghai, mais qu'il a amené notre pavillon.

M. Ferry a laissé à M. Patenôtre le soin d'apprécier s'il devait rester ou quitter Shanghai.

La garnison rebelle de Metamneh a reçu des renforts et de l'artillerie, les tribus voisines ont reçu l'ordre du madhi de se réunir immédiatement pour attaquer les Anglais.

Minuit. — Avant-hier soir s'est écroulée l'église de Forquera (province d'Albacete). Il n'y a pas eu de victimes.

Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Nerja, Almunecor, Motril et Grenade.

1 h. m. — Suivant une dépêche du *Temps*, datée de Shang-Hai, des croiseurs chinois ont été coulés par nos torpilleurs, sans combat. Il est probable qu'il s'agit des deux grands croiseurs chinois signalés par les journaux anglais et commandés par un officier étranger.

L'amiral Courbet, dans ses précédentes dépêches, annonçait son projet de les capturer ou de les faire sauter.

— La *Patrie* annonce que M. Waldeck-Rousseau aurait l'intention de demander des poursuites contre les « individus » qui ont assisté aux obsèques de Jules Vallès avec les insignes de membres de la Commune.

ADIEUX A CARNAVAL

En bourgogne et dans quelques autres provinces françaises, le premier dimanche qui suivait les « Rois », on baptisait « seigneur Carnaval ». C'était un mannequin immense, fait de foin et de paille, que l'on juchait sur une sorte de palanquin très élevé, enguirlandé, préparé de longtemps et auquel toutes les dames de la ville tenaient à mettre la main. Puis, à dos d'hommes, comme se font porter les rajahs indiens, Carnaval était solennellement processionné par toutes les rues, au milieu d'un cortège nombreux et richement costumé.

La promenade terminée, masques hilariants et bacchantes joyeuses se rendaient à un pantagruélique banquet où le vin coulait à pleins verres, pur, selon toutes les rites réclamée par les lois de Bacchus, si honoré dans les provinces bourguignonnes.

La fête se continuait ainsi — pour peu que la vendange ait été productive l'année précédente — jusqu'au mercredi des Cendres, et le carnaval de paille en faisait les frais principaux.

L'avant-veille du jeûne, Carnaval se rendait coupable d'un crime, variable avec les années et selon les ordonnances des cérémonies.

Sa déchéance était proclamée et l'on mettait à sa recherche un nouveau cortège, cette fois moins pacifique, composé d'hommes grands, tous de noir vêtus et armés chacun selon son goût.

La poursuite était longue : mais, bien forcément toujours, seigneur Carnaval était retrouvé et le lendemain, jour du « mardi gras », il était jugé à l'odeur des crêpes, condamné et, le soir... brulé vif sur un bûcher fait tout de sarment.

Ce motif de mascarade, pour avoir son originalité, n'en était pas moins fort simple, comme on le voit. Il était d'autant meilleur dans sa paysannerie qu'il se prêtait volontiers à une mise en scène mouvementée et variée à l'infini.

Dans les villes dont nous parlons, aujourd'hui, Carnaval ne ressuscite plus cette année.

La dernière fois qu'on célébra ce drame, les cendres du bonhomme n'ont sans doute pas été censurées suivant les usages en vigueur et avec elles peut-être a-t-on également éparpillé les traditions de ces réjouissances.

MENUS PROPOS

Le jeune Toto, fils d'un avocat député, pose des questions à son auteur :

Dis, papa, quand tu plaides au Palais de justice, tu mets ta robe d'avocat!...

— Tu le sais bien, puisque tu es venu m'entendre...

— Eh bien! pourquoi ne mets-tu pas une robe de Chambre au Palais-Bourbon?...

Un pauvre diable de mari, causant entre quatre yeux avec un de ses intimes, se plaint amèrement de l'avarice de sa femme :

— Elle me reproche jusqu'à l'eau que je bois, dit-il.

— Bast! réplique l'autre, un ivrogne fiéffé. — La mi-mme est encore pire, elle me reproche jusqu'à l'eau que je ne bois pas!

MŒURS CLÉRICALES

L'abbé Girard, père oblat, qui avait commis dans le département de la Vienne des outrages publics à la pudeur, prit la fuite pour s'épargner la peine de comparaître en police correctionnelle.

L'affaire est venue devant le tribunal correctionnel de Poitiers.

Tout un essaim de jeunes filles — dix-sept! — ont été entendues comme témoins dans ce procès, jugé à huis clos.

L'abbé Girard a été condamné à deux ans de prison et à cent francs d'amende.

FUNÉRAILLES DE M. FERRER

Hier ont eu lieu les funérailles civiles de M. Ferrer, ex-colonel de la 2^e légion du Rhône, décédé rue de Penthièvre.

De nombreux amis et beaucoup de frères d'armes ont tenu à honneur d'accompagner à sa dernière demeure la dépouille de l'homme juste, aimé et estimé par tous ceux qui l'ont connu.

Plusieurs couronnes étaient déposées sur le cercueil, ainsi que la croix d'officier de la Légion d'honneur dont le défunt avait été décoré en 1870.

Nous avons remarqué dans le cortège un grand nombre de membres des corps élus de Lyon et de la banlieue, dont le brave colonel Ferrer avait été le collègue, comme conseiller général du Rhône.

Plusieurs officiers en grande tenue faisaient partie du cortège funèbre.

Deux sections, cent hommes environ, du 38^e de ligne, avec capitaine à cheval rendaient les honneurs militaires.

Une foule énorme stationnait aux abords du domicile mortuaire, saluant avec respect le cortège sur son passage.

A deux reprises différentes, un jeune gommeux, conduisant un break attelé à la Daumont, tenta de couper le cortège, un citoyen dévoué dut se jeter résolument à la tête des chevaux pour éviter un accident d'abord et l'accomplissement d'un outrage à la libre pensée ensuite.

L'intention de cet ami de l'ordre était plus qu'évidente, il voulait à tout prix provoquer un scandale; nous sommes surpris que procès-verbal ne lui ait pas été dressé aussitôt. La leçon aurait peut-être servie à ce mauvais farceur, ainsi qu'à ceux qui seraient tentés de se moquer des morts qui ont eu le courage de vouloir se passer des momeries cléricales.

A part ce fâcheux incident, tout s'est passé avec calme dans cette imposante cérémonie.

Sur la tombe, un ami a fait entendre quelques paroles d'adieu au brave Ferrer qui fut toute sa vie un bon patriote et un bon citoyen.

La rédaction de l'*Avenir* était représentée aux funérailles de M. Ferrer qu'elle comptait au nombre de ses amis.

A TRAVERS LYON

Accident. — Un manoeuvre employé à la construction d'une maison sur le cours de la Liberté a été pris sous une énorme pierre et grièvement blessé.

Il a reçu des soins à la pharmacie des Deux-Mondes, et de là conduit à son domicile.

Suicide. — Hier, à neuf heures du matin, la nommée Vincent, âgée de soixante-un ans, demeurant rue de Créqui, 156, s'est pendue dans sa cuisine.

Elle a profité de l'absence de son mari, chef cuisinier, pour mettre son projet à exécution.

On attribue cette résolution à des chagrins relatifs à des déceptions financières.

Vol. — Des voleurs se sont introduits, la nuit dernière, dans un comptoir du cours d'Herbouville, après avoir enlevé un panneau de la porte, puis ils ont pris une dizaine de bouteilles de liquors.

Avant de se retirer, ils ont abandonné un vilebrequin et une scie près de la porte.

La police recherche activement ce malfaiteur.

Incendie. — Un violent incendie s'est déclaré hier, à Cours, dans la manufacture de MM. Chapon et Goutay.

L'immeuble entier a été la proie des flammes. Les dégâts s'évaluent à 300,000 francs.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes, mais plus de cent cinquante ouvriers de l'usine vont se trouver sans travail.

Mort à l'Hôtel-Dieu. — Le jeune Lombard, âgé de 16 ans, qui, par son imprudence, avait reçu à bout portant un coup de fusil dans le genou, vient de mourir à l'Hôtel-Dieu.

La gravité de ses blessures était telle qu'il n'avait même pas été possible de procéder à l'amputation du membre atteint.

Voiture renversée. — Les matériaux entreposés sur la voie publique, par suite des travaux de voirie, ne sont souvent pas suffisamment indiqués la nuit par des falots, ce qui peut occasionner d'assez graves accidents.

C'est ainsi qu'hier soir, à 8 heures 1/2, un jardinier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, nommé Découfin, qui passait en char-à-banc sur le quai de l'Archevêché, est venu se jeter sur un tas de pierres déposées sur la voie charretière et qu'éclairait à peine une mauvaise lanterne.

La voiture a été renversée, et M. Decoufin, sa femme et ses deux enfants, ont été projetés sur la chaussée. Ils ne se sont fait heureusement que des blessures légères, et après avoir reçu quelques soins dans une maison voisine, ils ont pu continuer leur route.

Rixe. — Une rixe a eu lieu hier soir, vers 11 heures et demie, rue Sébastien-Gryphe.

Des ouvriers revenaient de travailler au Parc, lorsqu'ils rencontrèrent des individus qui sortaient d'un café, et qui, disaient-ils, les attaquaient.

Des coups furent échangés, et dans la bagarre, Jean-Marie Bertrand, 38 ans, marinier, rue de Marseille, 65, eut la jambe droite cassée.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Albert, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Tribunal correctionnel

Hier est venu devant le tribunal correctionnel l'affaire Gallet et Puillet, prévenus d'avoir, dans une réunion publique tenue dans la salle de la Perle, à la Croix-Rousse, par des discours proférés, provoqué à un attroupement non armé sur la voie publique.

M. le président procède à l'interrogatoire des deux prévenus qui se contentent de répondre: Nous sommes en face de nos ennemis, nous n'avons rien à vous répondre. (Bravo! bravo! dans l'auditoire.)

Après avoir entendu le réquisitoire du ministère public, le tribunal prononce un jugement qui condamne Gallet et Puillet à la peine de trois mois de prison chacun pour contravention à la loi du 7 Juin 1848 sur les attroupements.

En entendant prononcer ce jugement, les condamnés s'écrient: « Vive l'anarchie! Vive l'Internationale! »

Bal des étudiants. — La commission du bal des étudiants porte à la connaissance des personnes qui s'intéressent à son œuvre de bienfaisance qu'elle a obtenu de la municipalité l'autorisation de donner le grand bal annuel des étudiants, le 2^e février prochain, dans la salle du Grand-Théâtre.

Rien n'a été négligé et ne sera négligé par la commission pour donner à la fête qu'elle organise les plus grands attraits et le plus brillant éclat.

C'est dans ce but qu'elle s'est assurée tout d'abord le concours de M. Olivier Métra, le compositeur de tant d'œuvres charmantes, le chef d'orchestre des bals de l'Opéra, qui a bien voulu lui promettre l'exécution de ses nouveautés de l'année, actuellement applaudies à Paris.

Caisse nationale d'Épargne

VERSEMENTS A LA CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEillesse

A partir du 16 février 1885, tout déposant à la Caisse nationale d'épargne peut demander dans un bureau de poste quelconque le transfert à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse de la totalité ou d'une partie des sommes inscrites au crédit de son compte d'épargne.

Les receveurs des postes prêtent également leur concours aux déposants de la Caisse nationale d'épargne pour la transmission à la Caisse des dépôts et consignations des livrets de la Caisse des retraites et des certificats de vie qui leur sont remis en vue d'obtenir la liquidation définitive d'une rente viagère.

Fédération compagnonnique. — Les membres de l'administration fédérale sont convoqués à une réunion plénière qui aura lieu jeudi 19 courant, à 8 heures du soir, au cercle, rue Grôlée, 63.

Tous les membres des commissions et

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(suite)

— Oh! fit Brindoie d'un air sombre, si d'autres que vous le possédiez, il y a longtemps que j'eusse été dépouillé de mon bien.

— Du fruit de vos rapines, voulez-vous dire?

— Soit!

— En sorte que vous me croyez plus désintéressé que d'autres?

— Je crois qu'avant de m'arracher ma fortune et ma vie, vous comptez vous servir de moi dans un but que j'ignore.

— C'est vrai.

Et poussant du bord de sa botte les deux fragments du couteau brisé, don Diégo ajouta :

— Voyons, est-ce avec ceci que vous avez égo-gé Madeleine?

— Madeleine est vivante, répliqua Brindoie.

— Bon. Voilà ce que vous auriez dû me répondre depuis un quart d'heure. Ainsi, elle est vivante, vous l'affirmez?

— Je l'espère du moins.

— Diable! vous n'en êtes pas sûr? Eh bien! priez Dieu que votre espérance se réalise, car, autrement...

— Autrement?

— Autrement vous mourrez pauvre, Mathieu!... ricana don Diégo en imitant le son de voix de Fréa lorsqu'elle déclama à son fils cette lugubre prophétie. — Et maintenant, — acheva l'idalgo; — allez à vos affaires, mon bon, je ne vous retiens plus.

Mais Brindoie ne bougea pas. Cette clémence inattendue, cette ironie douce-reuse l'effrayaient plus que tout ce qu'il avait redouté jusqu'alors.

Après une minute d'hésitation, il reprit :

— Que faut-il que je fasse de cette jeune fille?

— Est-ce un conseil que vous me demandez?

— Un ordre, monseigneur.

— En ce cas, continuez à la garder prisonnière, tâchez qu'elle ne s'évade pas, et arrangez-vous surtout pour qu'elle vive aussi longtemps que possible; voilà ce que je puis vous souhaiter de plus avantageux pour vos intérêts.

— Je ne comprends pas, Excellence.

— C'est pourtant bien simple. En d'au-

tres termes, le jour où Madeleine sortira de chez vous vivante ou morte, ce jour-là vous pourrez dire un éternel adieu à vos économies. Y êtes-vous, à présent?

Brindoie eut une exclamation de surprise et de frayeur.

— Alors, s'écria-t-il halebant, laissez-moi partir. Tonnerre! à l'heure qu'il est, Madeleine est en danger de mort, et chaque minute qui s'écoule m'enlève une chance de la sauver.

— Eh! mais qui vous arrête, mon cher Brindoie? dit tranquillement don Diaz. Ce n'est pas la pluie, je suppose... Elle a cessé.

Brindoie s'élança hors du moulin, descendit l'échelle, et, sans que personne cette fois lui barrât le chemin, se mit à courir à travers la plaine en répétant avec angoisse :

— Pourvu que j'arrive à temps.

XX

LA REVANCHE DE BRINDOIE.

Nous devons maintenant expliquer à quel propos s'était accompli l'enlèvement de Madeleine, et, pour ce faire, il nous faut revenir au moment où Brindoie hâllonné, garrotté des pieds à la tête, avait été abandonné à lui-même dans la vieille maison de l'enclos des Bernardins.

Couché d'une façon fort incommode sur le sol d'un noir cachot peuplé de rats, d'araignées et de limaces, le prisonnier avait, on le devine, amoncelé force réflexions amères.

Madeleine lui avait promis, il est vrai, de lui rendre la clef des champs aussitôt après le départ de M. de Morlac; mais cette promesse ne rassura que médiocrement notre homme. D'abord Madeleine pouvait bien et bien l'oublier; puis, à supposer que Florestan s'obstinât à prolonger son séjour en ce logis, Brindoie, lui, courrait grand risque de ne sortir de prison que pour entrer au cimetière.

Et cependant il était loin de souhaiter le départ du vicomte. Brindoie avait échafaudé, nous le savons, toute une spéculation sur la tête de ce jeune homme.

Florestan partait, adieu l'avenir splendide et l'opulence rêvée!

Ainsi ballotté entre son amour pour l'argent, Brindoie tomba dans un état d'esprit pitoyable, et le sang lui monta si terriblement au cerveau qu'après deux heures de colère rentrée, il éprouva l'impérieux besoin de se tenir debout, et cela sous peine de mort.

En conséquence, il essaya de s'installer sur son séant.

(A suivre)

les trésoriers-collecteurs sont priés de s'y rendre, vu l'importance des travaux.

Le secrétaire,
MAUGÉ, C. cordier.

Nég. de l'usine,
For. at de la mine,
Note du champ,
Ouvrier prends la machine :
Prends la terre, paysan.

R.

Boulangerie ménagère de la Guillotière. — Une réunion générale des adhérents devant avoir lieu sous peu, les citoyens qui voudraient faire partie de cette association peuvent s'adresser aux adresses ci-dessous, où il leur sera fourni tous les renseignements désirables.

Les facilités les plus larges étant accordées aux citoyens pour les versements, comme l'indiquent les Statuts. L'adhésion est donc à la portée de tous les citoyens.

J. B. Albert, chemin de Gerland, 47.
Victor Bretzner, chemin des Balançoires, n° 24

Blanchet, rue Passet, 7.
J. B. Chaix, rue Creuzet, 32.
Cavelaine, rue Ste-Jeanne, 27.
Fichet, rue Moncey, 54.
Gladel, rue de Chartres, 32.
Paulain, rue des Asperges, 58.

Le Cyclophile Lyonnais

Vous êtes prié d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu au siège de la Société, le samedi 7 courant à 8 heures précises.

ORDRE DU JOUR
Questions diverses.

La Société des Victime du 2 Décembre, prévient et invite tous ses membres adhérents ou non, ainsi que tous les républicains démocrates, de vouloir bien assister à un Banquet fraternel, pour l'anniversaire du 24 février, qui aura lieu le dimanche 22 courant, à une heure du soir, salle Rivoire, 242.

Le prix du banquet est fixé à 1 50
Les dames se sont admises.
Adresses où les cartes sont déposées:
Anglade, rue des Trois pierres, 15; Charvet, rue de Chartres, 15; Fichet, rue Moncey, 54; Chevassieux, rue Ste Jeanne, 9; Rivoire, avenue de Saxe, 242; Blein, rue du pont de la Gare, 10; Vaise; Jeannin, rue Bugeaud, 126; Richerand, rue des deux Maisons, 3, au Chapeau rouge; Vaise, Eugène, restaurateur grand rue la Croix-Rousse, 12.

TRIBUNE ELECTORALE

Alliance des républicains socialistes. — Les délégués des six arrondissements sont convoqués en réunion privée jeudi prochain 19 février, à huit heures et demi très précises dans les bureaux de l'Avenir, rue Quatre-Chapeaux, 11. Urgent.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du troisième arrondissement — Les électeurs appartenant au huitième canton et qui voudraient prendre part à la nomination des délégués au Congrès de Neuville sont invités à se former en groupes et à envoyer leurs procès-verbaux aux adresses ci-dessous jusqu'au jeudi 19 février.

La réunion plénière des groupes, dans laquelle les délégués au Congrès seront nommés aura lieu le lendemain 20 courant, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.
Le chiffre des électeurs inscrits dans le huitième canton étant de 10,984, le nombre

des délégués sera de 44, soit 15 délégués pour chacune des trois organisations du canton.

Le Comité fait un dernier et pressant appel à tous les vrais républicains de principes et les invite à venir grossir le nombre de ses adhérents, afin de participer à cette nomination.

Les citoyens qui voudraient se former en groupes pourront prendre des renseignements chez les citoyens dont les noms suivent :

Bedin, rue du Sacré-Cœur, 100.
Bretzner, chemin des Balançoires, 24.
Albert, chemin de Gerland, 45.
Guillaumet, rue Jangot, 11.
Fichet, rue Moncey, 54.
Chavassieux, rue Sainte-Jeanne, 9

Le secrétaire : CHACHUAT.
Nota. — Tous les citoyens faisant partie des groupes dudit Comité, sont invités à assister à une réunion plénière privée qui aura lieu vendredi 20 courant à 8 heures du soir, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR
Nomination des délégués au congrès de Neuville.

Le secrétaire. CHACHUAT.

Avis aux électeurs républicains du canton de Neuville. — Les républicains des communes du canton de Neuville sont invités à choisir au plus tôt leurs délégués pour la formation du comité cantonal.

Chaque commune doit nommer un délégué par cent électeurs ou fraction de cent.

Le comité cantonal se réunira à Neuville dimanche prochain 22 février, à une heure, dans la salle de l'Orphéon. Les délégués des communes y seront admis sur la présentation d'un procès-verbal.

Le canton de Neuville comptant 5417 électeurs sera représenté au Congrès par 24 délégués.

Pour la commission d'organisation :
BERNE.

Réunion des comités républicains du canton de Saint-Genis-Laval. — La commission de conciliation, élue dans la réunion du 8 février,

invite les républicains de diverses communes du canton à choisir au plus tôt leurs délégués pour la formation du comité cantonal.

Le nombre des délégués de chaque commune a été fixé au chiffre de un par cent électeurs. Des seize délégués de Sainte Foy les Lyon, neuf devront représenter la section de la Mulatière et sept celle de Sainte Foy. Des seize délégués d'Oullins, huit seront élus par le comité des républicains radicaux et huit par le comité de l'union républicaine.

La prochaine réunion du comité cantonal se tiendra le 22 février, à deux heures et demi le soir, dans une des salles du café Ravichon, à Saint-Genis-Laval.

Pour la commission de conciliation :
Le secrétaire : BOUILLON.

Cinquième canton. — Cinquième arrondissement. — Les membres de groupe dudit canton sont convoqués d'urgence jeudi 19 courant, à 8 heures précises du soir, chez le citoyen Besson, restaurateur rue St-Pierre-de-Vaise.

Le comité.

Premier arrondissement. — Réunion plénière et privée de tous les adhérents, vendredi 23 février, à 8 heures du soir, théâtre de la Gaîté, rue Diderot.

ORDRE DU JOUR
Nomination des délégués au Congrès de Neuville ;
Discussion du programme.

A. MARET.

Tribune libre

La lettre suivante a été adressée, par l'Union des tisseurs et similaires, au président de la Chambre des députés :

Monsieur le Président,
Nous avons l'honneur de vous informer, au nom des tisseurs de la cité lyonnaise, qu'ici règne une misère profonde. L'industriel, dans

notre ville, a ouvert des fourneaux alimentaires pour les ouvriers ; il donne d'une main pour reprendre des deux. Aussitôt qu'un fabricant de soieries s'est fait inscrire sur le livre d'or des secours, il recuit le salaire des ouvriers ; et, coïncidence bizarre, le Parlement va de son côté aider à l'appauvrissement général des travailleurs par la protection des blés.

Monsieur le Président, cet impôt n'a qu'un seul but : but inavouable et honteux qui est d'augmenter les revenus des grands propriétaires, sans s'inquiéter si après les petits ne meurent pas de faim.

Nous croyons, Monsieur le Président, que tous vos efforts tendront à combattre cet impôt inique.

Article Perle. — Réunion générale des patrons et ouvriers traitant cet article le vendredi 20 courant, à la brasserie Aubert, rue des Ecoles, 8.

L'Avenir, chambre syndicale des chaudronniers en cuivre. Les sociétaires et les ouvriers de ladite corporation sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu le 21 février 1885, à huit heures et demie du soir, café du Jura, rue Tapin.
Pour le syndicat : MULIER

La chambre syndicale mutuelle des ouvriers en voiture convoque toute la corporation à une réunion privée, le 22 février, à trois heures et demie du soir, café du Jura, rue Tapin, 25.
Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

ORDRE DU JOUR :
Renouvellement des syndics ;
Rendement de compte ;
Perception des cotisations ;
On reçoit les adhérents.

NOTA. — Ceux qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettres, en trouveront à la porte.
Le président : MOIROUX.

La Chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens invite tous les chauffeurs mécaniciens de Lyon et de la banlieue, au cours professionnel qui aura lieu à la salle de la Martinière, le lundi et le Jeudi de chaque semaine.

Ce cours ouvert par les soins de la chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens sera professé par M. Félix Benoit, garde-mine du département du Rhône.

Des certificats d'aptitude aux fonctions de chauffeurs seront délivrés à la fin du cours aux ouvriers qui auront suivi ce cours de la façon la plus régulière.

Le conseil de la chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens, prévient qu'un bureau est ouvert tous les soirs de 8 à 9 h. au siège social, rue Grôlée, 8, chez M. Laffin.

Le secrétaire.

Syndicat des ouvriers tôliers et fumistes. — Les membres du bureau et la commission de contrôle sont convoqués pour jeudi 19 février, à huit heures du soir, salle Gamet, rue de Chartres, 8.

Le secrétaire : Jules ROCHERON.

Dimanche prochain, 22 Février

PARAITRA

LE RÉVEIL DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Les organisateurs de cette nouvelle feuille n'ont rien négligé pour faire de cet organe de la démocratie un journal qui ne laissera rien à désirer, au double point de vue des informations télégraphiques et du choix de ses collaborateurs politiques.

Le RÉVEIL DE LYON sera un journal quotidien en

GRAND FORMAT
à 5 Centimes le Numéro

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et r. de l'Hôtel-de-Ville, 80

Mise en vente d'un choix considérable de Chapeaux feutre HAUTE NOUVEAUTÉ, et de Casquettes de toutes formes et à tous prix. Bonnets grecs et articles fantaisie en tous genres. — RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

Grand arrivage de Chapeaux feutre toutes formes, des meilleurs fabrications de France.
Prix unique. . . 3 f. 60

A Remettre pour cause de

LE PROGRÈS DE L'AIN

Journal démocratique quotidien, et une imprimerie, à Bourg (Ain). S'y adresser.

A LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.
LYON — PRÈS LA RUE D'ALGÈRIE — LYON
Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon
A. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-RESTAURANT bonne clientèle, peu de frais, Guillotière, près place, bonne recette, b. log., prix 1, 500 fr.

COMPTOIR-CAFÉ Guillotière, bonne posit., location 350 fr., b. log., b. rec., pr. 1500 fr. Occasion.

EPICERIE HERBAGES, Croix-Rousse, loc. 260 fr., b. log. Prix 500 fr.

POUR CAUSE DE MALADIE

A Vendre Commerce pour dame ne demandant qu'un capital de 1,500 fr. et offrant de 7 à 8 fr. par jour de bénéfice.
S'adresser au Comptoir commercial LE PAL-LADIUM, 4, rue Saint-Côme, de trois à cinq heures.

ON DEMANDE A ACHETER
à Lyon ou aux environs des

MAISONS

de tous prix
des Propriétés et des Fonds de commerce

Adresser offres à

L'ÉCHO DE LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2°

MODES

Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
Constituée avec l'autorisation
et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :
22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES
immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0
et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES
avec remboursement au décès du rentier du
capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES
en cas de Vie, en cas de Mort (dotation
d'Enfants).

Les placements des Fonds des Assurés et
des Rentiers sont garantis par Hypothèques
sur un Domaine immobilier s'élevant à
plus de 100 Millions.

S'ADRESSER
Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS
79, place des Jacobins — LYON